



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 3708

Texte de la question

M. Georges Colombier interroge M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de la création d'une structure professionnelle de type conseil de l'ordre, pour les infirmières et infirmiers. De nombreuses professions de santé disposent en effet d'un conseil de l'ordre. L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et l'ordre des pédicures podologues ont été créés récemment. Un conseil infirmier permettrait de fédérer la profession, de mieux définir la responsabilité professionnelle et individuelle et de faire évoluer les pratiques. La création d'une véritable structure nationale efficace pourrait avoir une action dans l'amélioration du système de santé. Aussi, il lui demande de lui préciser les actions qu'il compte mener pour parvenir à la création d'un ordre des infirmières et infirmiers.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3708

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3159

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3611